

Avertissement Assemblée générale du 28 avril 2020

Cher(e) sociétaire,

Nous vous informons que dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (Covid-19) et de lutte contre sa propagation, et conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant notamment adaptation des règles de délibération des assemblées générales (prise par le Gouvernement en vertu de l'habilitation qui lui a été conférée par la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19), Monsieur Dominique WEIN, Directeur Général, agissant en vertu d'une délégation de pouvoir du Conseil d'administration en date du 7 avril 2020, a décidé de tenir l'Assemblée Générale de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne du 28 avril 2020 à « **huis clos** », **hors la présence physique des sociétaires**.

Dans ces conditions, nous vous invitons à exercer votre vote par correspondance ou par Internet, ou encore en donnant procuration au Président du Conseil d'administration.

Nous vous rappelons à cet égard que vous pourrez :

- soit voter sur la plateforme sécurisée de vote en ligne mise à votre disposition notamment via votre outil de banque en ligne [Cyberplus](#),
- soit retourner par voie postale votre formulaire de vote par correspondance ou par procuration dûment complété à l'adresse suivante :

BANQUE POPULAIRE ALC
ASSEMBLEE GENERALE
67059 STRASBOURG CEDEX.

La réédition de vos formulaires peut être demandée, en cas de besoin, à votre conseiller de clientèle.

Vous avez également la faculté de poser des questions par écrit au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 22 avril 2020. Pour ce faire, ces questions peuvent être adressées au siège de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention du Président du Conseil d'administration, ou bien par mail à bpalc@bpalc.fr au plus tard le 4^{ème} jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. Les sociétaires sont ainsi invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2020 sur le site de la banque www.bpalc.fr

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Le Directeur Général